

Arrêté n° 22 09 02 D

Portant délégation de signature en matière financière

Le directeur

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article R 715-9-3 ;

Vu le décret n° 2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard ;

Vu les statuts de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard ;

Vu le règlement intérieur de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard ;

Vu l'arrêté n°22 01 04 D, du 4 janvier 2022, portant délégation de signature en matière financière ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté n°22 01 04 D susmentionné est abrogé.

ARTICLE 2

Une délégation de signature est accordée, en matière financière, aux personnels de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard (UTBM) nommément listés dans l'annexe 1 du présent arrêté dans les limites et pour l'exercice des fonctions qui y sont précisées.

ARTICLE 3

La présente délégation est attachée à la qualité de la personne qui l'exerce.

En cas de perte de cette qualité, la délégation concernée est abrogée de droit.

ARTICLE 4

L'ensemble des délégations s'exercent pour le compte et sous la responsabilité du Directeur de l'établissement.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement d'un délégué, la délégation est exercée par le Directeur général des services ou le Directeur de l'établissement.

ARTICLE 6

Le Directeur de l'établissement conserve le droit, et à tout moment, de signer l'ensemble des documents listés dans le présent arrêté.

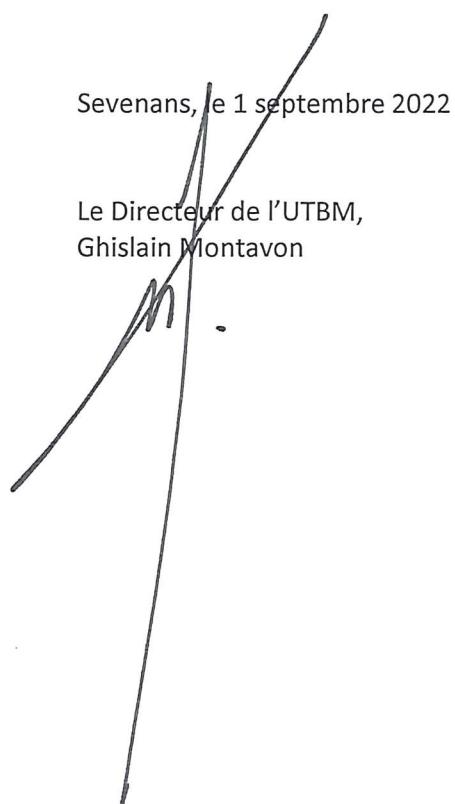
ARTICLE 7

Le Directeur Général des Services de l'Université de Belfort-Montbéliard est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des Universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Université de Belfort-Montbéliard et sur l'intranet de l'établissement – NUXEO.

Le présent arrêté peut-être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Sevenans, le 1 septembre 2022
Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ghislain Montavon", is written over the date and title. The signature is fluid and cursive, with a prominent 'M' at the beginning.

ANNEXE 1 DE L'ARRETE N° 22 09 02 D
LISTE DES AGENTS BENEFICIAIRES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES		
Identité	Fonction	Objet de la délégation
Jérôme CHAUSSON	Directeur général des services	<ul style="list-style-type: none"> - actes de gestion financière, en dépense et en recette, relatifs au budget de l'université, y compris ceux relatifs à l'exécution de l'ensemble des marchés public, - certification des services faits, - liquidation des paies. <p>Tous CRB notamment CRB Pilotage</p>
PASTANT Sandrine	Directrice générale des services adjointe	<p>En cas d'absence ou d'indisponibilité prolongée du Directeur : ensemble des actes, à l'exception des réquisitions de l'agent comptable et des acceptations des dons et legs.¹</p> <p>En l'absence du DGs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actes de gestion financière, en dépense et en recette, relatif au budget de l'université, y compris ceux relatifs à l'exécution de l'ensemble des marchés publics, - certification des services faits.

SERVICES GENERAUX ET SERVICES COMMUNS

Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
CACIOU Élisabeth	Cadre du Service Commun de la Documentation	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisés ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB SCD
DURUPT Hervé	Responsable du service du patrimoine	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisés ci-après, y compris la certification du service fait (travaux), à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB Immobilier
CARREREYRE Marion	Chargée des données patrimoniales et des travaux	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisés ci-après, y compris la certification du service fait (travaux), à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB Immobilier Suppléance en cas d'absence
PARMENTIER Laetitia	Conductrice de travaux immobiliers		CRB immobilier Suppléance en cas d'absence
COLLAS Amandine	Responsable des ressources humaines	Liquidation des payées.	
GACHOT Vincent	Responsable du service de la gestion budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> - validation informatique de l'émission des titres de recette - certification des services faits - demandes de remboursement des frais de mission des agents lorsque ceux-ci sont conformes à l'ordre de mission. 	Suppléance en cas d'absence du responsable du SGB
HAN Amira	Adjointe au responsable du service de la gestion budgétaire		

¹ Cette délégation liée à des circonstances exceptionnelles cessera dès le retour à un fonctionnement institutionnel normal et régulé par le code de l'éducation. Les actes pris dans ce contexte et qui débordent du cadre de la délégation de signature permanente accordée donneront lieu à une validation globale réalisée par le directeur ou son successeur au retour d'un fonctionnement institutionnel classique.

SAIC			
Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
CAMELIN Christian	Directeur du SAIC	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisés ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB de la société SAIC
MARCHANT Arnaud	Responsable administratif du SAIC		CRB de la société SAIC Suppléance en cas d'absence
FOUNDATION			
Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
FEUNTUN Gilles	Président de la Fonction	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisés ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB Fondation
ISTE Marie- Noëlle	Responsable administrative de la Fondation		CRB Fondation Suppléance en cas d'absence
DIRECTIONS FONCTIONNELLES			
Identité	Fonction	Objet de la délégation	Précisions
PAIRE Damien	Directeur aux Relations avec les Entreprises		CRB DRE
AMET Samuel	Responsable administratif Partenariats entreprises et formation continue		CRB DRE Suppléance en cas d'absence
HORLACHER Jérôme	Responsable administratif stages et apprentissage		CRB DRE Suppléance en cas d'absence
GECHTER Franck	Directeur aux Relations Internationales et à l'Internationalisation		CRB DRII
SURRA ROMERO Anna	Responsable administrative de la Direction aux Relations Internationales et à l'Internationalisation	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisés ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT	CRB DRII Suppléance en cas d'absence
DESCAMPS Philippe	Directeur à la Transition Numérique		CRB DTN
	Responsable des Systèmes d'Information		CRB DTN Suppléance en cas d'absence
HILAIRE Vincent	Directeur à la Recherche, aux Études Doctorales et à l'Innovation		CRB DREDI
BAZZARO Florence	Directrice aux Formations et à la Pédagogie		CRB DFP
BATAILLE Emmanuel	Responsable administratif de la Direction aux Formations et à la Pédagogie		CRB DFP Suppléance en cas d'absence

DIRECTIONS OPERATIONNELLES		
Identité	Fonction	Objet de la délégation
CAMELIN Christian	Directeur du pôle Industrie 4.0	CRB pôle Industrie 4.0
COSTIL Sophie	Enseignant-Chercheur du pôle Industrie 4.0	CRB pôle Industrie 4.0 Suppléance en cas d'absence
GOMES Samuel	Enseignant-Chercheur du pôle Industrie 4.0	CRB pôle Humanités
GASNIER Marina	Directrice du pôle Humanités	CRB pôle Humanités Suppléance en cas d'absence
HEYBERGER Laurent	Enseignant-Chercheur du pôle Humanités	Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisés ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT
GAUD Nicolas	Directeur par intérim du pôle Énergie et Informatique	CRB pôle Énergie et Informatique Suppléance en cas d'absence
GALLAND Stéphane	Enseignant-Chercheur du pôle Énergie et Informatique	CRB pôle Mobilités et Transport du Futur
PLANCHE Marie-Pierre	Directrice par intérim du pôle Mobilités et Transport du Futur	CRB pôle Mobilités et Transport du Futur Suppléance en cas d'absence
BAUME Hugues	Enseignant-Chercheur du pôle Mobilités et Transport du Futur	

UTBM INNOVATION CRUNCH LAB		
Identité	Fonction	Objet de la délégation
LAMOTTE Olivier	Responsable de l'UTBM Innovation Crunch Lab	CRB CRUNCH Actes de gestion financière en dépense (bons de commande et ordres de mission en France et en Suisse) imputés sur les CRB précisés ci-après, à l'exception des bons de commande excédant 8000 € HT